

Ambassade de France au Togo
Service économique Togo-Bénin

Affaire suivie par : Laura Cléophas
Visa : Jérôme Frouté

TOGO

Le secteur agricole et agroalimentaire

Résumé :

Alors que l'agriculture occupe deux tiers de la population active togolaise, le secteur contribue à environ 20 % du PIB du pays¹. L'agriculture fait face à de nombreux défis de productivité, d'adaptation au changement climatique, de financement et de structuration des filières. Cependant, des opportunités existent et sont soutenues par les pouvoirs publics, telles que la production biologique pour l'export, le développement de l'élevage à destination du marché national et la transformation de produits bruts issus des filières végétales (soja notamment). La balance commerciale agricole et agroalimentaire du Togo est déficitaire, en particulier avec la France, sixième fournisseur. Priorité stratégique majeure pour le pays, le secteur constitue un levier de croissance pour développer de nouveaux partenariats entre les entreprises françaises et togolaises.

I – Une production agricole en hausse, essentiellement végétale, mais les filières restent peu productives.

1. La production agricole au Togo progresse depuis 10 ans, sous l'effet de l'augmentation des surfaces cultivées.

Au Togo, la surface des terres arables est d'environ 3,6 millions d'hectares, ce qui dote le pays de **l'une des plus grandes superficies de terres arables par habitant d'Afrique de l'ouest**² (cf. annexe 1). Si 3,6 M ha sont cultivables (cf. annexe 2), soit 60 % de la surface totale du pays (cf. annexe 3), seulement 45 % de ces terres cultivables est utilisée.

Le climat est **tropical**, mais la pluviométrie est différente selon les régions (cf. carte en annexe 4) : tropical humide au sud (deux saisons humides par an, dont une importante d'avril à juin et une plus légère de septembre à octobre), et tropical sec au nord (une seule saison des pluies, de juin à septembre).

Les exploitations agricoles togolaises sont de très petite taille (2,9 hectares en moyenne³), et principalement orientées sur les **productions végétales** : cultures vivrières (céréales, racines et tubercules, légumineuses, cultures maraîchères et fruitières, etc.) et cultures de rente (coton 70 000 tonnes produites en 2023-2024), cacao (13 800 t exportées en 2023), café (6 600 t exportées en 2023), soja (260 000 t produites et 121 000 exportées en 2023), ananas (44 391 t produites en 2022, cf. annexes 5 et 6).

Le volume de la production agricole progresse de 2,4 % par an en moyenne, pour atteindre 5,89 Mt en 2022 (cf. annexe 7). La valeur ajoutée du secteur agricole a ainsi augmenté de 31,6 %

¹ CNUCED, 2022

² International Finance Corporation. Diagnostic du secteur privé (CPSD), Créer des marchés pour le Togo. Avril 2023.

³ Kolani Lardja, Yaovi Mawuena. Analyse des déterminants de la productivité agricole au Togo. 2022.

entre 2012 et 2022 (cf. annexe 8). **L'augmentation de la surface des terres cultivées** est le principal levier de cette hausse de la production agricole depuis les années 2000⁴ (cf. annexe 9). En 2022, le secteur agricole, sylvicole et de la pêche a généré près d'1,5 Md USD de valeur ajoutée.

Le secteur agroalimentaire est encore peu développé : le taux de transformation des produits agricoles était estimé à 4 % en 2018⁵, rendant le pays structurellement dépendant des importations pour un grand nombre de produits alimentaires de base. Si le taux de couverture des besoins nationaux par la production végétale était de 101 % en 2020, le taux de couverture des besoins en viande par la production nationale se limitait à 61 %.⁶

Avec une **surface boisée d'environ 1,2 Mha** (soit 20 % du territoire national), le Togo n'est pas un pays forestier. La production de bois ne représente que 2 % du PIB. Il s'agit essentiellement de bois de chauffe et de charbon, très utilisé par les ménages pour la cuisson des aliments.

Le secteur de la pêche reste très artisanal. Il contribue à 4,5 % du PIB et fait vivre environ 22 000 personnes, dont 55 % de femmes (mareyeuses pour la plupart). Il est opéré par 3 000 pêcheurs piroguiers. Leurs captures sont de l'ordre de 25 000 tonnes par an, bien en deçà (environ un tiers) des besoins nationaux en protéines, ce qui rend le pays structurellement dépendant des importations pour ses approvisionnements en poissons. Près de 75 % des prises concernent des espèces pélagiques (maquereaux, caranges, thons) et démersales (carpes, dorades, bars, mérours).

2. Les défis et opportunités du secteur agricole et agroalimentaire.

Le principal défi de l'agriculture togolaise est le faible rendement des cultures (1 à 2 t/ha pour les céréales, 0,5 à 1 t/ha pour les légumineuses et 10 t/ha pour les tubercules), en raison de difficultés multiples : accès à l'eau (6 %⁷ des exploitations sont équipées d'un système d'irrigation), à la mécanisation (seulement 2 % des exploitations ont mécanisé leur récoltes, 27 % des exploitations utilisent des traitements post-récolte mécanisés), aux produits phytosanitaires et vétérinaires, aux engrais et aux semences de qualité (seuls 10 % des cultivateurs utilisent des semences améliorées).

Le secteur agricole est **fortement exposé au changement climatique**. En effet, l'agriculture étant très peu irriguée, les récoltes sont dépendantes de la pluviométrie. La température annuelle moyenne a augmenté de 1,1°C depuis 1969 soit 0,24°C par décennie (cf. annexe 10), ce qui a un impact sur la productivité des cultures.

Or, la productivité des grandes cultures conditionne aussi celle de **l'élevage avicole**, qui dépend fortement de l'accès à un prix abordable au soja et au maïs pour l'alimentation des volailles. Par ailleurs, **l'élevage bovin traditionnel, pratiqué en système transhumant**, s'adapte à la disponibilité de l'herbe en fonction des saisons des pluies et de la géographie du pays, mais reste source de conflits avec les cultivateurs. Dans ces 2 filières animales pour lesquelles le Togo est très dépendant des importations pour ses approvisionnements, le potentiel de développement est élevé.

Par ailleurs, l'essor du secteur agricole est freiné par les **difficultés d'accès aux financements**. En 2021, les crédits bancaires classiques à destination du secteur agricole représentaient seulement 0,3 % des crédits accordés au secteur privé.

Les banques traditionnelles disposent encore de peu de moyens pour évaluer de manière fiable les risques du secteur (variabilité des récoltes causées par des variations de température, de pluviométrie, des conflits et variabilité des cours mondiaux des produits agricoles). Les banques commerciales ont donc peu d'outils et de produits financiers adaptés aux investissements agricoles et agroalimentaires. Néanmoins, d'autres outils financiers plus adaptés à l'agriculture paysanne existent, comme la microfinance.

Enfin, le Togo peut s'appuyer sur la performance du **Port autonome de Lomé, premier port d'Afrique de l'Ouest**, pour l'approvisionnement en intrants et l'exportation de ses produits agricoles (80 % du commerce extérieur du pays transite par le port de Lomé).

⁴ Banque mondiale : Libérer le potentiel de croissance du pays, Octobre 2023.

⁵ Association des grandes entreprises du Togo (AGET). Livre Blanc de l'économie togolaise, 2020.

⁶ Ministère de la Promotion et de l'Investissement, Guide pratique des affaires au Togo, Edition 2021.

⁷ Association des grandes entreprises du Togo (AGET). Livre Blanc de l'économie togolaise. Innovations, investissements et politiques publiques, 2024

II – Une politique agricole axée sur la productivité et la transformation.

Le gouvernement a fait de la **sécurité alimentaire** une priorité nationale, autour de 2 axes : i) développer les filières destinées à la consommation intérieure (notamment l'élevage) ; ii) transformer localement les matières premières agricoles, afin de capter la valeur ajoutée et créer des emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Ainsi, la **politique agricole 2016-2030** vise de nombreux objectifs : renforcer les investissements dans les infrastructures, accompagner la modernisation du secteur agricole, développer les PME-TPE, améliorer la logistique pour un transport fluide des marchandises vers le port de Lomé et les pays de l'hinterland, renforcer la compétitivité du secteur et mettre en place un label de qualité. Cette politique se traduit par la mise en œuvre de nombreuses actions, cofinancées par les bailleurs multilatéraux et bilatéraux, au premier rang desquels l'AFD.

Le gouvernement a notamment lancé un **Projet de transformation agro-alimentaire (PTA-Togo)** avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)⁸. Dans le cadre du PTA-Togo, 10 pôles de croissance agricoles ciblés sur des filières à haut potentiel (maïs, riz, soja, sésame, anacarde, volaille de chair, aquaculture), appelés « **agropoles** », devraient être déployés dans le pays d'ici 2030. La première agropole pilote, située à Kara (centre du pays), couvre 100 000 ha destinés à la culture de soja, du maïs et du riz, et 1 500 ha de périmètres irrigués, dont l'approvisionnement en eau sera assuré par des mini-barrages.

Des **Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP)** sont aussi en développement sur le territoire. Fin décembre 2023, 231 ZAAP ont été aménagées sur les 400 prévues à l'horizon 2025. Les ZAAP sont des lots de terres cultivables de 100 à 700 ha mis à disposition des agriculteurs par les propriétaires terriens pour la production agricole, avec l'appui ministère de l'Agriculture pour les infrastructures (systèmes d'irrigation, éclairage, routes, bâtiments d'élevage, forages, etc.).

Deux filières disposent de **plans stratégiques d'envergure** à horizon 2028 : le **soja et l'ananas**. Le plan d'action pour la filière soja met l'accent sur la transformation (trituration) pour l'alimentation humaine et animale. Le programme d'investissement dans la filière ananas mise sur un investissement total de 9,5 Mds FCFA (près de 15 M EUR), pour à la fois doubler la production (88 782 t prévues en 2028 contre 44 391 en 2022) et transformer au moins 75 % de l'ananas produit (contre 35 % actuellement).

Pour développer la production de viande et de lait, des **Zones d'Aménagement pour la Production Bovine (ZAPB)** se mettent en place. Couvrant un périmètre d'au moins 500 ha, chaque ZAPB regroupe des élevages bovins auxquels sont fournis l'accès à l'eau, à des terres à fort potentiel de production fourragère, à des services vétérinaires et à des infrastructures sociales de base (école, dispensaire de santé, etc.) pour accueillir les familles d'éleveurs. Au total, 10 ZAPB sont prévues dans les préfectures de Zio, Lacs, Haho, Ogou, Anié, Blitta, Tchamba, Bassar, Kozah et Oti.

Depuis 2021, la politique d'industrialisation de l'agriculture togolaise s'appuie également sur la **Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA)**, au nord de Lomé. Détenue à 35 % par l'État togolais et à 65 % par la société Arise, cette zone économique spéciale accueille un port sec, une zone logistique camions-conteneurs, un parc textile (entrepôts et stockage de coton, filage, tissage, confection) et un centre de formation aux métiers de la confection. L'objectif est de transformer 100 % de la fibre de coton produite sur le sol togolais. La PIA a aussi pour ambition de valoriser le soja produit au Togo, avec des unités de transformation de soja conventionnel (240 000 t/an à terme) et biologique (150 000 t/an).

Le Chef de l'État a confié depuis 2023 la modernisation du secteur agricole à l'**Agence de Transformation Agricole (ATA)**, dont il préside le conseil d'administration, pour soutenir la modernisation de l'agriculture. Celle-ci s'appuie sur 2 **Centres régionaux de mécanisation**

⁸ Yearbook, Rapport économique, Togo 2024-2025, Vision 2030, Ministère de la Promotion de l'Investissement du Togo.

agricole (CRMA), à Kpalimé et Kara, et une plateforme en ligne, « **FertiTogo** »⁹ (développée en 2021 par l'Institut Togolais de Recherche Agronomique – ITRA), qui présente des cartes de fertilité des sols agricoles du pays accompagnées de recommandations d'utilisation de fertilisants pour chaque région selon chaque culture. La politique d'irrigation se fonde quant à elle sur un **Schéma Directeur de l'agriculture irriguée (SDAI)**, datant de 2022 à horizon 2040, et développé avec le soutien de l'Union européenne¹⁰.

En matière de formation, deux **Instituts de Formation en Alternance pour le Développement** ont été créés dans le secteur agricole, l'un dédié aux métiers de l'élevage, l'autre en aquaculture. Ces IFAD sont gérés par l'Agence Education-Développement (AED, rattachée à la présidence togolaise).

Sur le volet financier, le Togo a mis en place le **Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA)**, construit sur le modèle nigérian. Cette société anonyme a accompagné près de 200 000 producteurs agricoles et 1 450 coopératives en 2021.

Pour soutenir l'exportation de denrées agroalimentaires produits au Togo, un **Laboratoire d'innovation et d'analyse de produits agroindustriels** a été mis en place. L'ONUDI et le PNUD appuient aussi le Togo dans l'élaboration d'un système de traçabilité des produits agroindustriels pour favoriser leur vente sur les marchés régionaux et internationaux.

III – Une balance commerciale agricole et agroalimentaire structurellement déficitaire.

La balance commerciale agricole et agroalimentaire togolaise est structurellement déficitaire. Le Togo a importé pour 511 M d'EUR de produits agricoles et agroalimentaire en 2024, en baisse de - 7,2 % par rapport à 2023, et en a exporté pour 354 M d'EUR, en baisse de -4,6 % (cf. annexe 2). **En 2024, la balance commerciale extérieure de produits agricoles et agroalimentaires du Togo est déficitaire de 157 M d'EUR.**

Les produits agricoles et agroalimentaires représentaient 17 % de la valeur totale des importations du Togo en 2024. Les principaux produits agricoles et agroalimentaires importés se concentrent sur l'huile de palme (82 M d'EUR, -14,2 % par rapport à 2023), le riz (71 M d'EUR, +8,4 %), les fèves de soja (37 M d'EUR, -43,1 %) et le sucre (39 M d'EUR, -5,4 %). Le riz représente 65 % des céréales importées et le blé tendre 22 % (cf. annexe 11).

En 2024, les principaux fournisseurs du Togo en produits agricoles et agroalimentaires sont l'Union européenne (20,8 % des importations), la Malaisie (12,9 %), l'Inde (10,3 %, principal fournisseur de riz), le Burkina-Faso (8,3 %), le Brésil (8,0 %), l'Indonésie (5,7 %). La France (5,4 %) est le 6^{ème} fournisseur et 1^{er} pays européen.

Les produits agricoles et agroalimentaires représentaient 29 % du montant des exportations totales du Togo en 2024. Les produits agricoles et agroalimentaires exportés ont été principalement l'huile de palme (50 M d'EUR, -22,2 % par rapport à 2023) et le soja (17 M d'EUR, -13,3 %), des tourteaux (64 M d'EUR, -15,1 %), des fèves de soja (12 M d'EUR, -61,1 %) (cf. annexe 12). Hors produits agricoles et agroalimentaires, il est à noter que le Togo exporte du coton non-cardé (48 M d'EUR, +64,1%) et un peu de bois brut (2,5 M d'EUR, +87,3 %).

La plupart des produits agricoles togolais sont peu compétitifs sur les marchés internationaux. Une production togolaise à forte valeur ajoutée fait cependant exception : le soja. En 2020, le pays était le deuxième exportateur africain après l'Égypte et le premier au sein de la CEDEAO de **produits biologiques vers l'Union européenne**. En 2022, le Togo était le premier fournisseur de l'Union européenne en soja bio, représentant 63 % des fèves de soja bio importées dans l'Union¹¹.

En 2024, les principaux clients du Togo sont l'Union européenne (22,3 % des importations), le Niger (14,3 %), les Etats-Unis (11,2 %), le Burkina Faso (7,4 %), l'Inde (7,3 %), le Mali (6,6 %), le Ghana (5,9 %), la Côte d'Ivoire (5,8 %). L'Italie (7,8 %) et les Pays-Bas (4,3 %) et la France (3,8 %) sont les principaux clients européens du Togo se classant respectivement au 3^{ème}, 9^{ème} et 11^{ème} rang.

⁹ [FertiTogo](#)

¹⁰ [Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural](#)

¹¹ [Etude sur les filières de soja bio en UE et dans les principaux pays tiers](#), Agence bio, Juin 2024

Le Togo est également plateforme de réexportation de produits agricoles ou agroalimentaires, éventuellement après transformation locale, à destination des pays de la sous-région (réexportations de riz et de laits concentrés, exportations de farines, pâtes, semoules à partir du blé importé, de bières à partir du malt importé, de vins à partir de mout de raisins importés, etc.).

Le commerce agricole et agroalimentaire bilatéral est relativement modeste, le Togo étant le 95^{ème} fournisseur de la France (0,05 % des importations françaises) et le 89^{ème} client de la France (0,07 % des exportations françaises). Le commerce bilatéral entre la France et le Togo se caractérise par un excédent commercial d'environ 32 M d'EUR en faveur de la France en 2024, contre 11 M EUR en 2023. La France a exporté pour 54 M d'EUR de produits agricoles et agroalimentaire en 2024, en hausse de +4,2 % par rapport à 2023, et en a importé pour 22 M EUR, en baisse de -45 %.

En 2024, les principaux produits agricoles togolais importés par la France sont les oléagineux (16 M EUR, en baisse de -53,4 %) dont 8 M EUR de fèves de soja et 4 M de tourteaux de soja. Les exportations françaises vers le Togo sont composées principalement de vins et spiritueux (17 M EUR, en baisse de -11,3 %), de sucre (8 M d'EUR, en hausse de +85,8 %), de viandes et produits carnés (6 M EUR, en hausse de +12,2 %) et de lait et produits laitiers (4 M EUR, en hausse +33,1 %).

La présence des entreprises françaises dans le secteur agricole et agroalimentaire du Togo est historique et importante dans l'économie du pays, en termes d'emplois et de recettes fiscales. A ces filiales s'ajoutent des sociétés de droit togolais créées et dirigées par des ressortissants français. Les investissements directs français se renforcent dans les filières togolaises à haut potentiel, telles que les oléagineux (soja), les fruits, les semences, l'aviculture et la filière bovine.

IV – Une forte intégration dans les organisations régionales et internationales, économiques et agricoles.

Le Togo fait partie de l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)** depuis le 23 mai 1960, et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 31 mai 1995.

Au niveau régional, le Togo est membre de la **Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, de l'**Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)**, mais aussi du **Commonwealth** depuis 2022 et de l'**Organisation de la coopération islamique**. Le Togo a par ailleurs ratifié l'accord sur la **Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf)**.

Dans le secteur du café, le pays est membre de l'**Organisation Internationale du Café**, dont le Président du Conseil International pour la période 2023-2024, Enselme Gouthon, est togolais.

Le Togo fait aussi partie du **Comité consultatif international du coton** (International Cotton Advisor Committee - ICAC) et de l'**Accord international sur le cacao** (International Cocoa Agreement - ICCO) depuis 2012.

V – Une relation historique, dense et partenariale avec la France.

L'**AFD** accompagne le Togo dans le développement solidaire et durable de son agriculture en finançant de nombreux projets, tels que l'aménagement de pistes pour désenclaver les zones rurales (PAPR), le soutien de l'entrepreneuriat féminin en agriculture (PRODEF Agripreneuses), ou l'aménagement de retenues d'eau collinaires (PARC).

La **Direction générale du Trésor** soutient, sur le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), plusieurs projets pilotes innovants et à forte valeur ajoutée française dans le domaine agricole et agroalimentaire au Togo (bornes météo connectées pour l'agriculture, maison des services agricoles, etc.).

En matière de **recherche agronomique**, le **CIRAD** et l'**ITRA** préparent un programme de relance de la coopération scientifique et technique bilatérale, visant notamment à moderniser les schémas de sélection variétale.

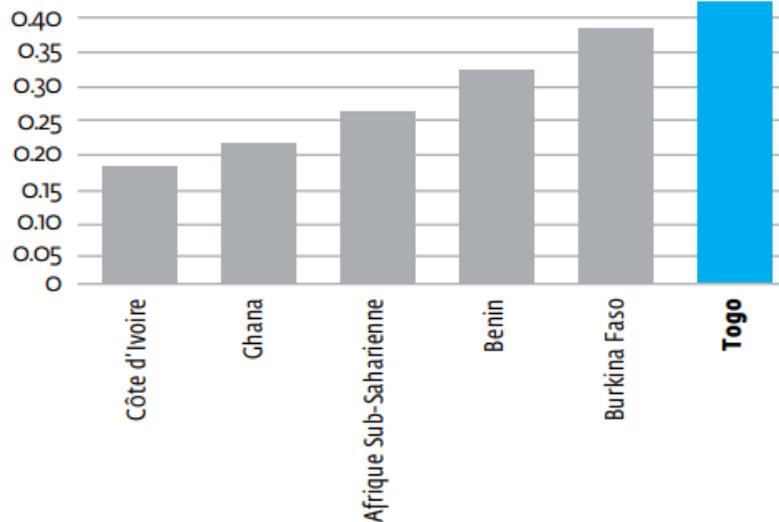
Enfin, depuis plusieurs décennies, de nombreux acteurs français – publics et privés – développent une multitude de partenariats au Togo, dans le domaine de l'**enseignement agricole** (lycées agricoles du réseau du MASA, du CNEAP et des MFR, Volontaires de Solidarité Internationale, Expertise France, etc.), de la **formation professionnelle**, de la **structuration des filières** et du **partage d'expériences entre agriculteurs** togolais et français (SEMAE, Fondation Avril, AFDI, etc.).

Ainsi, **le secteur agricole et agroalimentaire togolais constitue un levier de croissance pour développer de nouveaux partenariats entre les entreprises françaises et togolaises**, et des investissements croisés, sur le long terme, entre les deux pays (cf. annexe 13).

* * *

Annexes

Annexe 1 : Moyenne des terres arables (hectares par habitant), 2000 – 2018

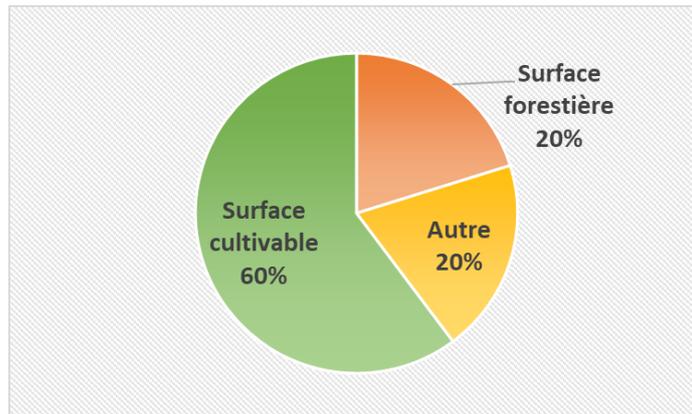


Source : Banque mondiale - World Development Indicators

Annexe 2 : Données générales sur le Togo

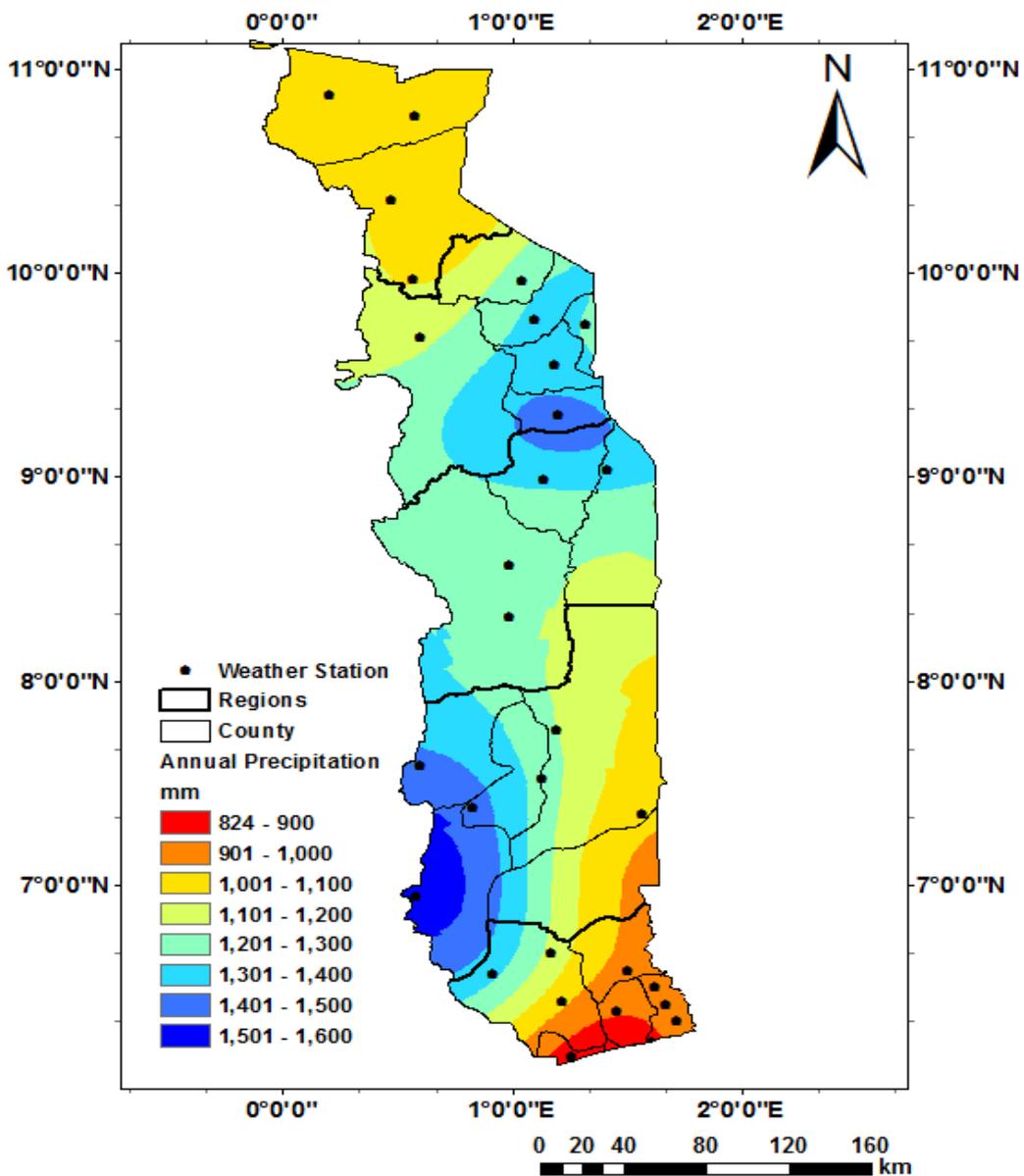
Principales données	Togo
Superficie (BM, 2021)	59 790 km ²
Population (BM, 2022)	8,8 M
PIB (FMI, 2023)	9,1 Mds USD
Taux de croissance du PIB réel (FMI, 2024)	+5,3 %
PIB/hab (FMI, 2023)	998 USD
Part de l'agriculture dans le PIB (CNUCED, 2022)	20 %
Valeur de la production agricole, sylviculture et pêche (FAO, 2022)	1,5 Mds USD
Surface agricole totale (FAOSTAT)	5,9 M ha
Surface agricole cultivable	3,6 M ha
Surface agricole utilisée (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, 2023)	1,6 M ha
Surface forestière (FAOSTAT, 2021)	1,2 M ha
Balance commerciale (TradeMap, 2024)	-1,7 Mds EUR
Exportations agricoles, agro-alimentaire, sylviculture et pêche (Douanes togolaises, 2024)	354 M EUR
Importations agricoles, agro-alimentaire, sylviculture et pêche (Douanes togolaises, 2024)	511 M EUR

Annexe 3 : Répartition de la surface totale du pays



Source : FAOSTAT.

Annexe 4 : Carte pluviométrique du Togo



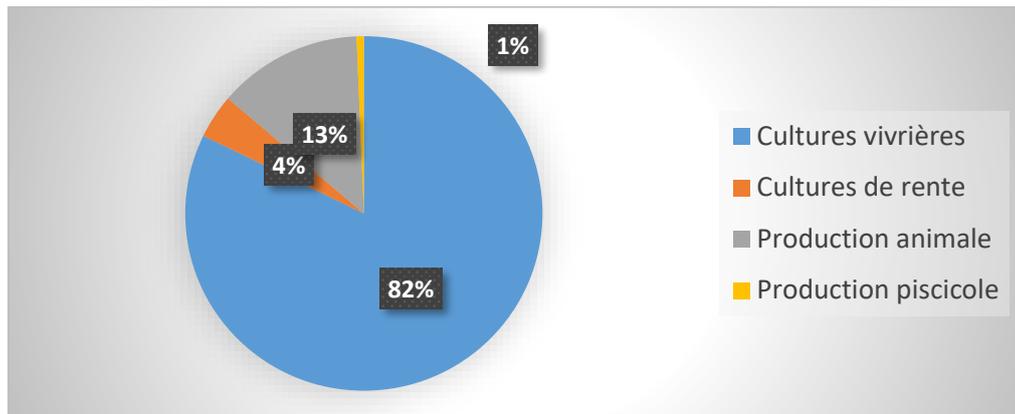
Source : Djaman K, Sharma V, Rudnick DR, et al. Spatial and temporal variation in precipitation in Togo.

Annexe 5 : Les principales filières animales et végétales au Togo

Cultures vivrières	
Céréales	Maïs
	Riz
	Sorgho
	Blé
	Mil
	Fonio
Racines et tubercules	Manioc
	Igname
	Patate douce
	Pomme de terre
	Tarot
Légumineuses	Niébé
	Arachide
	Haricot
Cultures maraîchères	Tomate
	Oignon
	Carotte
	Laitue
	Piment
	Gombo
Cultures fruitières	Manguiers
	Bananiers
	Agrumes
	Papayers
	Avocats
Filières animales	Volailles
	Bovins
	Caprins
	Ovins
	Porcins
Cultures de rente	
Coton	
Cacao	
Café	
Palmier à huile	
Karité	
Ananas	
Soja	
Anacarde	

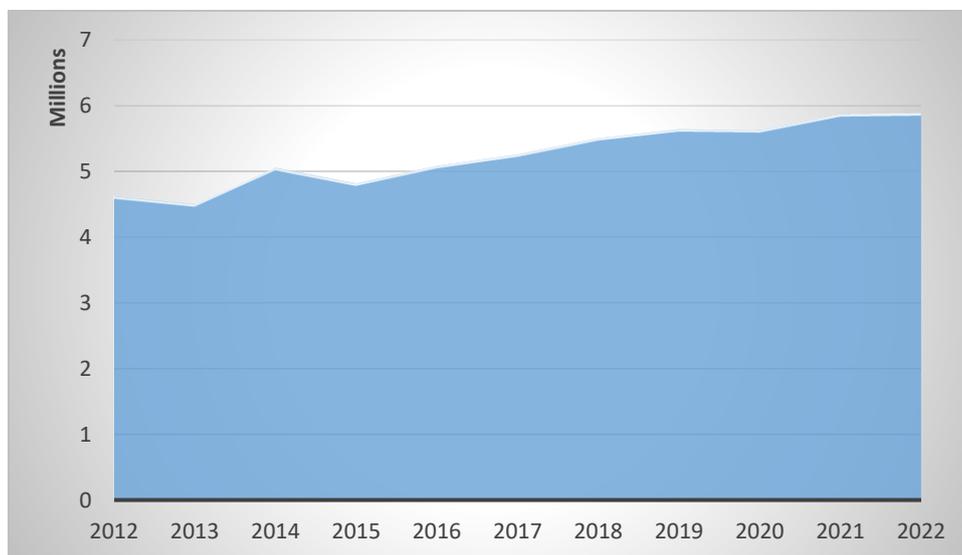
Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural du Togo

Annexe 6 : Part des principales filières dans la production agricole (% des volumes) - 2021



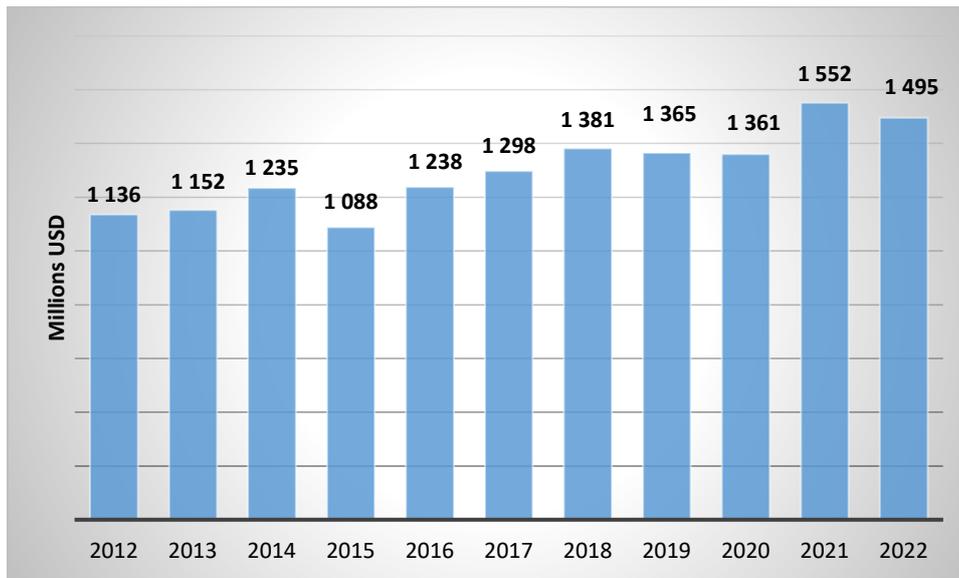
Source : République togolaise, mars 2023.

Annexe 7 : Evolution de la production agricole au Togo (M tonnes)



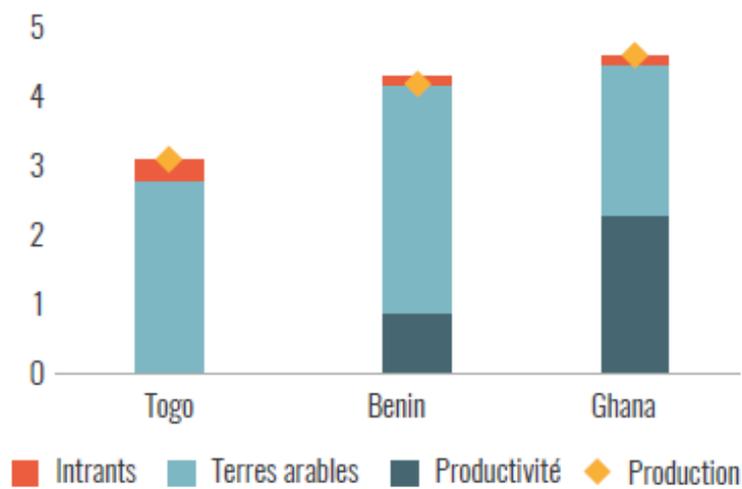
Source : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Annexe 8 : Évolution de la valeur ajoutée du secteur agricole (M USD)



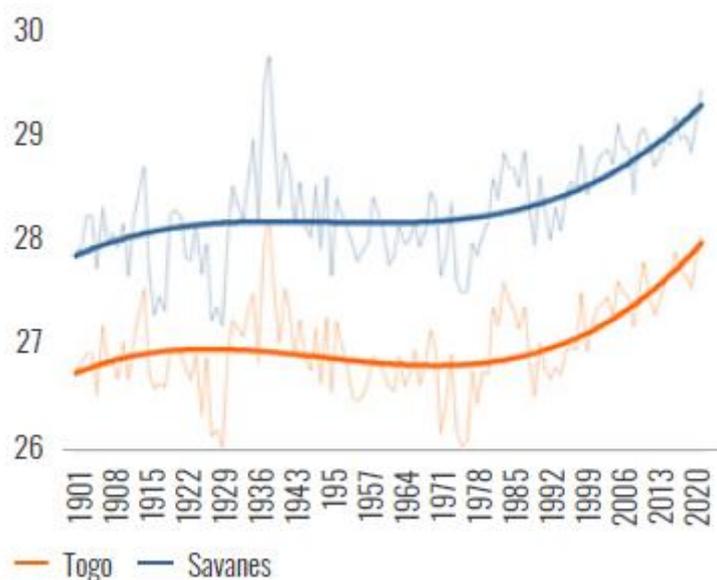
Source : FAO

Annexe 9 : Principaux leviers de croissance de l'agriculture au Togo, au Bénin et au Ghana (point de pourcentage, 2000-2016)



Source : Banque Mondiale, Perspectives Économiques – Libérer le potentiel de croissance du pays, Octobre 2023

Annexe 10 : Évolution des températures moyennes (en degrés Celsius) au Togo et dans la région des Savanes (nord du pays) depuis le début du XXème siècle



Source : Banque Mondiale, Perspectives Économiques – Libérer le potentiel de croissance du pays, Octobre 2023

Annexe 11 : Montants des produits importés par le Togo en 2023, dans les secteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la sylviculture et la pêche (milliers EUR)

Tous produits agricoles et agroalimentaires	511 291 469
Oléagineux	126 804 540
Dont huile de palme (SH 1511)	87 123 019
Dont fève de soja (SH 120190)	37 169 352
Céréales	110 298 775
Dont riz (SH 1006)	71 027 119
Dont blé tendre (SH 100199)	23 996 216
Dont malt (SH 1107)	9 256 513
Pêche et aquaculture	54 209 470
Dont poissons congelés (SH 0303)	49 084 213
Dont conserves de poissons (SH 1604)	2 891 374
Produits d'épicerie	51 582 155
Dont pâtes alimentaires (SH 1902)	21 044 530
Dont eaux aromatisée (SH 2202)	6 321 498
Dont soupes (SH 2104)	5 992 266
Dont produits boulangerie, pâtisserie (SH 1905)	5 462 806
Dont préparation à base de café, thé ... (SH 2101)	3 153 546
Dont café, thé, mate, épices (SH 09)	2 537 762
Sucre	43 305 632

<i>Dont sucre de canne ou de betterave (SH 1701)</i>	38 999 903
<i>Dont sirop de glucose (SH 170230)</i>	4 087 005
Vins et spiritueux	28 500 050
<i>Dont vins (SH 2204)</i>	10 855 589
<i>Dont spiritueux (SH 2208)</i>	7 150 765
Laits et produits laitiers	27 472 275
<i>Dont lait concentré (SH 0402)</i>	20 331 341
<i>Dont yoghourt, babeurre (SH 0403)</i>	2 859 360
Viande et produits carnés	22 603 938
<i>Dont viande de abats de volailles (SH 0207)</i>	18 223 529
<i>Dont saucisses et saucissons (SH 1601)</i>	3 510 361
Fruits et légumes	18 084 573
<i>Dont tomates préparées ou conservées (SH 2002)</i>	10 558 578
Animaux vivants et génétique	1 246 322
Autres	27 183 737
<i>Dont préparation alimentaire (SH 2106)</i>	9 827 849
<i>Dont graine de sésame (SH 120740)</i>	3 998 385
<i>Dont tabac (SH 24)</i>	3 323 711
<i>Dont graines à ensemercer (SH 1209)</i>	3 059 100

Source : Douanes togolaises

Annexe 12 : Montant des produits exportés par le Togo en 2023, dans les secteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la sylviculture et la pêche (milliers EUR)

Tous produits agricoles et agroalimentaires	354 095 389
Oléagineux	150 046 202
<i>Dont tourteaux de soja (SH 2304)</i>	64 245 868
<i>Dont huile de palme (SH 1511)</i>	49 758 745
<i>Dont fève de soja (SH 120190)</i>	17 859 771
<i>Dont huile de soja (SH 1507)</i>	16 609 169
<i>Dont farines d'oléagineux (SH 1208)</i>	1 054 512
Produits d'épicerie	44 333 146
<i>Dont sucreries sans cacao (SH 1704)</i>	21 201 595
<i>Dont eaux aromatisée (SH 2202)</i>	6 531 666
<i>Dont jus de fruits (SH 2009)</i>	4 847 863
<i>Dont café, thé, mate, épices (SH 09)</i>	4 552 251
<i>Dont préparation pour sauce (SH 2103)</i>	2 980 667
<i>Dont pâtes alimentaires (SH 1902)</i>	1 805 260
Vins et spiritueux	39 626 989
<i>Dont vins (SH 2204)</i>	23 123 974
<i>Dont bières (SH 2203)</i>	13 999 397
<i>Dont spiritueux (SH 2208)</i>	2 468 951
Laits et produits laitiers	20 771 515
<i>Dont lait concentré (SH 0402)</i>	20 601 990
Céréales	9 993 041

<i>Dont farine de froment (SH 1101)</i>	2 776 779
<i>Dont riz (SH 1006)</i>	2 505 300
<i>Dont semoules et gruaux (SH 1103)</i>	2 247 556
Sucre	6 907 839
<i>Dont sucre de canne ou de betterave (SH 1701)</i>	6 890 835
Fruits et légumes	5 577 665
<i>Dont noix de coco (SH 0801)</i>	2 248 082
<i>Dont tomates préparées ou conservées (SH 2002)</i>	1 001 050
Pêche et aquaculture	1 747 855
<i>Dont filet de poisson (SH 0304)</i>	1 390 916
Viande et produits carnés	1 540 954
Animaux vivants et génétique	3 812
Autres	73 546 372
<i>Dont cacao en fèves (SH 1801)</i>	44 742 641
<i>Dont graines de sésame (SH 120740)</i>	9 858 576
<i>Dont semences de soja (SH 120110)</i>	4 292 066
<i>Dont graines de coton (SH 120729)</i>	2 288 797

Source : Douanes togolaises

Annexe 13 : Opportunités en matière d'investissement dans le secteur agricole et agroalimentaire au Togo

- **Développement de zones de production** : agropoles, périmètres irrigués.
- **Intrants agricoles** : production en masse de semences certifiées à fort rendement, engrais chimiques et organiques en lien avec la carte de fertilité des sols et les recommandations associées.
- **Mécanisation agricole** : fabrication, assemblage, distribution, centres de mécanisation agricole, location de matériels agricoles.
- **Irrigation** : mise en place de retenues d'eau, de barrages hydroagricoles, forages, matériels et équipements d'irrigation.
- **Infrastructures de soutien à la production** : pistes de desserte, de désenclavement, magasins et entrepôts de stockage.
- **Production bovine** (viande et lait).
- **Fermes avicoles intégrées.**
- **Fermes piscicoles.**

Source : Entretien avec le Ministre de l'Agriculture, Antoine Lekpa Gbegbeni, Yearbook Rapport économique Togo 2024-2025, Ministère de la Promotion de l'Investissement du Togo.